

Cette FAQ a été complétée par l'Abes.

1. Consignes de catalogage

- **Que va-t-il advenir de la règle de la construction géographique indirecte ?**

Cette règle est toujours appliquée sauf dans le cadre du retournement aux lieux. Elle n'aura plus lieu d'être dans le futur. Cette décision a été actée au niveau national par le Groupe Normalisation de la Transition bibliographique.

- **Cas d'un concept associé à deux lieux**

Bilocalisation

On peut utiliser au maximum 3 lieux ; au-delà on utilise une indexation plus générique. Dans le cas d'une localisation mondiale, aucun lieu ne sera utilisé. Il en va ainsi de la vedette « Relations internationales ».

Colonies

Les notices d'autorité ont été retournées par traitement automatisé : « France – Colonies » est devenu « Colonies – France ». Puis le libellé est modifié par le CNR : « Colonies – France » devient « Colonies françaises ». Le traitement de ces notices est actuellement en cours. Toute demande de création d'une nouvelle colonie devra faire l'objet d'une proposition FNPR.

- **Dans le cas de certaines subdivisions (Appréciation, Censure, Étude et enseignement), on peut pratiquer une double indexation. Est-ce que la double indexation vaut uniquement pour ces subdivisions ?**

Ce sont les principales subdivisions qu'on a repérées pour l'instant.

- **Sur le site Rameau, quels sont les documents concernant la réforme qui ont été mis à jour ?**

Tous les documents pédagogiques ont été mis à jour (une nouvelle mise à jour sera réalisée en janvier 2020 dans le cadre de l'application du genre/forme), le Guide d'indexation Rameau n'est plus mis à jour depuis 2017.

2. Référentiel Genre/Forme et récupération des données

- **Est-ce que les termes du référentiel G/F vont rester au pluriel ?**

Il existe à l'intérieur du référentiel G/F des vedettes au singulier et d'autres au pluriel : une harmonisation est à l'étude.

- **Le genre ne sert à indexer que des recueils et anthologies de textes littéraires à la BnF ?**

Les œuvres de fiction ne sont pas indexées, excepté les recueils et anthologies de textes littéraires portant sur un thème ou illustrant un genre littéraire. La musique notée (partitions imprimées et manuscrites) est également indexée au genre.

- **L'indexation de la fiction est-elle prévue ?**

Il n'est pas prévu actuellement d'indexer la fiction.

- **Que devient la subdivision « Histoire et critique »**

Cette subdivision n'est plus utilisée à la BnF. On pourra utiliser la subdivision « Histoire » pour l'histoire d'un genre littéraire par exemple. La vedette « Histoire et critique » deviendra une notice de renvoi général. Cette subdivision continuera à être utilisée dans le Sudoc jusqu'au passage en G/F et jusqu'à ce que le traitement rétrospectif du catalogue ait été effectué.

- **Est-ce que la subdivision « Ouvrages avant 1800 » est utilisable en 608 ?**

Oui mais cette subdivision n'a pas encore de statut définitif pour l'instant, car elle ne relève pas exactement de la forme.

- **Quel est le traitement des genres des non-livres (ex : films historiques, films d'horreur, ...) ?**

Ces vedettes peuvent être utilisées en 608, elles font partie du référentiel G/F. Mais elles ne sont pas utilisées en 608 à la BnF, le Département de l'audiovisuel utilise son propre référentiel dans une zone spécifique.

- **Pourquoi n'existe-t-il pas d'indications dans l'ensemble des notices Rameau indiquant une discordance entre les notes d'application et les nouvelles règles de catalogage ?**

L'indication « Note d'application à mettre à jour » existe pour les notices du référentiel G/F mais pas pour l'instant dans les autres notices Rameau. Une [brève](#) a été publiée sur le site Rameau sur les contradictions pouvant exister au sein d'une même notice entre les traitements appliqués lors de la réforme et les notes d'application devenues obsolètes.

- **Comment indexer des publications bilingues (les romans bilingues par exemple) ?**

Les subdivisions du type « Traductions [adj. de langue] » ne s'utilisent plus en forme, l'information sur la langue des œuvres se retrouve dans les zones de langues.

- **Comment exprimer le type de support (DVD, CD Rom) ?**

Le type de support (DVD, CD-ROM) est bien exprimé en donnée codée dans la zone B183 en Unimarc, mais cette zone n'est pas diffusée dans les produits de la BnF.

- **Quelles conséquences de l'indexation au genre et à la forme au niveau de la recherche publique dans le Catalogue général ?**

Des facettes sujet et G/F existent dans le Catalogue général. Plusieurs critères de recherche ont été créés cette année dans le catalogue de la BnF pour exploiter la zone 049 genre/forme des autorités du référentiel et la zone bibliographique 608.

Dans la recherche Autorités > Répertoire Rameau : le type de notice genre ou forme a été ajouté. A partir de l'affichage d'une notice G/F, un rebond est possible vers les notices bibliographiques utilisant l'autorité soit en sujet, soit en indexation au genre ou à la forme.

Critères de recherche G/F dans les notices bibliographiques :

Recherche avancée par mots « sujet, genre ou forme » : même zone de recherche que pour les sujets. Création d'une facette « genre ou forme », qui exploite les zones 608 des notices bibliographiques : cette facette permet d'affiner sur une forme de ressource en relation avec un sujet, ou sur une indexation à un genre (littéraire, musical, etc.).

Se référer à la présentation « [Mise en œuvre de l'indexation au genre et à la forme à la BnF](#) » (diapos 40 à 45).

- **Faut-il que les SIGB créent une rubrique supplémentaire ?**

Oui, afin d'exploiter cette nouvelle zone 608.

- **Les départements spécialisés et audiovisuel utilisent des typologies à la BnF. A terme, les référentiels des départements spécialisés intégreront le genre/forme. Est-il prévu que le CNLJ soit intégré dans ces référentiels ?**

A la BnF outre les notices Rameau, sont utilisés d'autres référentiels caractérisant le genre ou la forme, pour les ressources iconographiques, cartographiques ou audiovisuelles. Pour le moment ces référentiels ou typologies n'ont pas rejoint le référentiel G/F et font l'objet de zones d'indexation distinctes, mais il est prévu à terme de n'utiliser qu'un seul référentiel G/F, dans le futur catalogue LRMisé de la BnF. Une réflexion sera menée afin de fédérer ces différents référentiels spécifiques à certaines ressources avec les notices d'autorité G/F. Les référentiels utilisés par le CNLJ (caractérisant notamment les ressources selon leur genre) pourront tout à fait être intégrés dans cette réflexion.

- **Distingue-t-on dans le libellé de la notice bibliographique le genre de la forme ?**

Non. En réalité l'exploitation de la distinction entre genre et forme réalisée dans les notices du référentiel était initialement prévue, mais cela n'a pas été réalisable techniquement dans le Catalogue de la BnF.

- **Où peut-on trouver des informations sur les évolutions du format Unimarc ?**

Les informations sur le format, le codage et les zones sont sur le site de la Transition bibliographique :

<https://www.transition-bibliographique.fr/>

Quels sont les outils fournis par l'Abes et où peut-on les consulter ?

- dans le Guide Méthodologique, une rubrique est dédiée à la Transition Bibliographique. Elle recense toutes les évolutions du format Unimarc et leur application dans le Sudoc :

<http://documentation.abes.fr/sudoc/normes/indexTB.htm#rdafr>

- sur la plateforme de formations à distance de l'ABES, rubrique Sudoc : les supports et les vidéos des formations dispensées autour de la Transition Bibliographique dans le Sudoc sont disponibles (voir sous-rubriques "Consignes de catalogage", "Rameau"...) :

<http://moodle.abes.fr/>

- à noter que tout ce qui concerne les formats d'échange/d'export se trouve sur le site de l'ABES :

<http://www.abes.fr/Sudoc/Produire-dans-le-Sudoc/Formats-d-echange>

Quels sont les outils fournis par la BnF et où peut-on les consulter ?

Les évolutions dans les données qui peuvent affecter les données de la BnF sont à suivre sur le site de la BnF :

<https://www.bnf.fr/fr/suivre-les-evolutions-des-donnees>

- **Quels codages en Unimarc pour les notices G/F ?**

A 180 : une information codée dit si c'est du genre ou de la forme

a : forme

b : genre

c : caractéristiques physiques

Cette valeur "c" ne sera vraisemblablement pas utilisée par l'Abes : cette valeur est prévue pour correspondre à l'Unimarc international qui décrit la A280 comme "Vedette - Forme, genre ou caractéristiques physiques".

- **Dans notre SIGB (Alma), il y a un problème pour les autorités G/F (A280) utilisées en sujet (B606)**

En effet, avant la décision récente du PUC (Comité permanent de l'Unimarc), les notices d'autorités avec étiquette A280 ne pouvaient s'employer qu'en B608. Les prestataires sont tenus de respecter le format international. Or rien n'interdit désormais dans le format d'utiliser une A280 en 606. Il faut que les bibliothèques s'appuient sur les avancées du format international pour faire évoluer leur SIGB avec l'aide de leur prestataire.

- **La gestion des autorités G/F par l'ABES**

Dans le Sudoc, les notices d'autorité G/F Rameau seront de type "Tf" (zone UNM 008). Elles auront une étiquette UNM A280, et la zone UNM A180 spécifiera si c'est une forme (valeur "a") ou un genre (valeur "b"). Ces notices d'autorité pourront s'employer :

- en zone UNM B608 (accès forme, genre ou caractéristiques physiques) pour indexer la forme ou le genre de la ressource. Exemple pour l'enregistrement d'une thèse :
B608 \$a Thèses et écrits académiques
- en zone UNM B606 \$a ou UNM B6XX \$x (accès matière) uniquement lorsqu'elles constituent le sujet de la ressource. Exemple pour l'enregistrement d'un livre ayant pour sujet les bandes-dessinées :
B606 \$a Bande-dessinée

Les autorités G/F Rameau seront créées dans le Sudoc dès lors que la BnF et le CNR mettront à disposition le produit spécifique, dans le courant du premier trimestre 2020. Plus de 17000 notices d'autorité deviendront des Tf ; en attendant cette transformation, la liste des futures autorités G/F Rameau (libellé + ppn) est mise à disposition dans le Guide Méthodologique (http://documentation.abes.fr/sudoc/normes/Listes%20PPN%20autorit%C3%A9_r%C3%A9forme%20Rameau_13062019.xlsx). Elles sont également reconnaissables dans le Sudoc grâce à la présence d'une zone 898 \$a Réforme Rameau Genre-Forme.

- **Nous fonctionnons en MARC21. Qu'en est-il de la conversion de la zone A180 de l'Unimarc en MARC21 ?**

Des zones G/F existent en MARC 21 : une notice d'autorité A155 (G/F) peut être liée à une zone B655 (G/F). Pour l'instant, l'Abes ne peut pas assurer à 100% que les notices d'autorité G/F MARC21 A155 pourront être liées à une zone MARC21 B650 sujet. Toutefois, c'est le choix qui a été fait par l'Abes pour l'export des notices du Sudoc : si une notice bibliographique contient une UNM B606 \$a Forme-Genre, elle sera bien exportée en MARC21 B650 \$a Forme-Genre. Mais la zone A180 n'a actuellement pas de correspondance en MARC21 et ne sera donc pas exportée.

- **Est-ce que les produits vont écraser les indexations locales s'il y a une importation massive de notices BnF ?**

Il faut paramétrer les filtres d'importation de son SIGB pour soit écraser l'indexation locale soit rajouter une indexation BnF en plus de l'indexation locale.

- **Les produits rétrospectifs de la BnF sur le G/F concernent-ils seulement les imprimés et les partitions ?**

Non, ils concernent tous types de documents.

- **Le retournement aux lieux arrive dans les produits mensuels, ce qui provoque un changement d'étiquette de zone (606 au lieu de 607) et qui est source d'erreur pour les catalogueurs et dans les SIGB. Comment remédier à ce problème ?**

Les chantiers concernant la réforme de Rameau sont présentés sur le site Rameau. Il faudra un produit spécifique pour mettre à jour les données.

Pour toute question concernant les produits, il y a possibilité de s'inscrire à la liste de diffusion en envoyant un mail à coordination-bibliographique@bnf.fr

- **En cas de changement de SIGB, quelles sont les préconisations pour intégrer les modifications au niveau des notices d'autorité ?**

Il vaut mieux privilégier les SIGB gérant les identifiants plutôt que les chaînes de caractères.

- **Qu'en est-il de la zone Unimarc A822 ? [équivalent de la zone InterMarc A622 des autorités Rameau]**

La zone A822 avec ses nouvelles sous-zones sera implémentée dans le Sudoc, à partir de janvier 2020. Cette zone sera également proposée dans les produits de diffusion de la BnF en janvier 2020.

- **Pourquoi le fichier contenant le référentiel G/F n'a-t-il pas été mis à jour depuis mi-avril 2019 ? Serait-il possible d'avoir une version mise à jour ?**

La liste arrêtée au mois d'avril comprend 16 585 notices d'autorité G/F. Le référentiel G/F est accessible dans son intégralité à partir d'une recherche dans les autorités dans le Catalogue général :

Catalogue général > recherche autorités > référentiel Rameau > sélection du type d'autorité « genre ou forme » > rechercher => accès à toutes les autorités du référentiel.

Une mise à jour de la liste des autorités G/F sera disponible au premier trimestre 2020 sur le site Rameau.

3. FNPR

- **Peut-on simplifier le processus des demandes FNPR (indication de plusieurs sources, etc.)**

Seul le document à indexer doit être obligatoirement indiqué dans la proposition, la mention de sources complémentaires est facultative. Se reporter à la page d'accueil du FNPR pour une explication détaillée du fonctionnement du FNPR.

- **Faut-il toujours justifier les demandes de création d'autorités Rameau par l'indexation d'une ressource existante ? Ne pourrait-on pas demander des créations « à la volée » (par exemple : un « package » d'autorités Rameau décrivant des divinités hindoues ?)**

Toute demande de création d'autorités Rameau doit être justifiée par l'indexation d'une ressource existante. On ne peut pas demander de création de « package » d'autorités Rameau car la garantie documentaire reste la règle pour toute demande de création d'une nouvelle autorité Rameau.

- **Le FNPR concerne-t-il le G/F ?**

Oui. Toute création ou modification d'une notice G/F fera l'objet d'une proposition FNPR.

- **Peut-on continuer à faire des demandes au FNPR pour la création des autorités Rameau construites « Lieu + subdivision chronologique spécifique » ?**

Oui, ce type d'autorités construites doit faire l'objet de propositions FNPR. Ce sera au groupe « Concepts Lieux Temps » de travailler sur cette question, lorsqu'il abordera la question des « Événements » après avoir terminé l'instruction sur les Lieux. En attendant, la règle du Guide d'indexation Rameau continue à s'appliquer et les demandes de création de ce type de vedettes doivent être effectuées dans le FNPR.

4. Documents pédagogiques

- **Y a-t-il de nouvelles formations qui prennent en compte la réforme de Rameau ?**

A Médiadix, Armelle Thévenot a prévu une formation spécifique sur la réforme de Rameau en janvier et avril (un jour par session). Les bibliothèques de la ville de Paris organisent des formations de remise à niveau deux fois par an.

5. Questions diverses

- **Va-t-on garder les siècles en chiffres arabes dans les subdivisions d'emploi général ?**

Cette question sera abordée par le groupe CLT lors de l'étude des périodes et événements.

- **Quelle question va aborder le groupe CLT après l'instruction sur les lieux ?**

Les événements, laps de temps, dates.

- **Jusqu'où va-t-on aller dans la réforme de Rameau ? Jusqu'à l'indexation libre ? Jusqu'à l'utilisation de Rameau comme un thésaurus ?**

Le but de la réforme n'est pas de supprimer Rameau, mais de le rendre plus facilement utilisable dans le contexte des évolutions actuelles (Modèle LRM, RDA-FR, web sémantique, etc.).

Dans ce contexte, Rameau évolue vers un modèle de mise en relation entre entités, avec des règles de syntaxe moins strictes et une meilleure exploitation de la richesse de ce vocabulaire (relations entre les termes, richesse terminologique...).

Il y aura toujours un vocabulaire Rameau mais structuré de manière différente et toujours géré nationalement.

La question est de savoir quel outil de découverte on peut brancher autour des futures autorités Rameau : soit un outil « nouvelle génération » associé à des outils de recherche plein texte, soit des outils de découverte plus classiques.

- **Quel avenir pour les vedettes matière construites ?**

Le principe général est d'évoluer vers un modèle entités relations. La tendance va vers une logique de post-coordination : ce qui était privilégié dans l'ancien Rameau ne l'est plus actuellement.

- **La BnF est-elle en contact avec la Bibliothèque du Congrès en ce qui concerne ces questions d'indexation et de réforme de la syntaxe ?**

La BnF et l'Abes sont en contact avec la Bibliothèque du Congrès par l'intermédiaire de la section « Subject Analysis and Access » de l'IFLA. La Bibliothèque du Congrès a déjà créé un référentiel genre/forme depuis une dizaine d'années. Mais contrairement à la France avec la réflexion sur l'évolution de la syntaxe de Rameau, la Bibliothèque du Congrès n'a pas avancé sur cette question, estimant qu'une réforme d'envergure sur la syntaxe aurait trop d'impact sur les réutilisateurs des LCSH qui sont extrêmement nombreux.

Sur les évolutions de l'indexation et sur la réflexion sur les entités dans le cadre de RDA, la BnF a plutôt des échanges avec les pays européens :

- Avec la Bibliothèque nationale d'Allemagne : pour son fichier d'autorités Gemeinsame Normdatei, et son intérêt pour une réflexion sur l'entité « Lieux ».
- Dans le cadre du Groupe EURIG (Groupe européen d'intérêt sur RDA) où une discussion sur les lieux est également menée.
- Traduction de Rameau en polonais (vocabulaire KABA)

- **Pourquoi ne trouve-t-on pas les concepts dans VIAF ?**

Ce n'est pas à l'ordre du jour, car les concepts sont exprimés dans des langues différentes, et les algorithmes utilisés dans VIAF ne permettent pas les alignements pour ces entités (contrairement à ceux réalisés pour les entités de noms propres : de personnes, collectivités ou géographiques).

Il y a quelques années, le projet MACS (Multilingual ACcess to Subjects = Accès multilingue par sujet) avait permis l'alignement de concepts francophones (Rameau), germanophones (GND) et anglophones (LCSH). Mais ce projet n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années et est totalement gelé à l'heure actuelle.

- **Existe-t-il une adresse de messagerie pour donner son avis ou faire part de ses remarques sur les évolutions et changements induits par la réforme ?**

Il est possible d'en faire part en écrivant à la boîte générique Rameau : rameau@bnf.fr